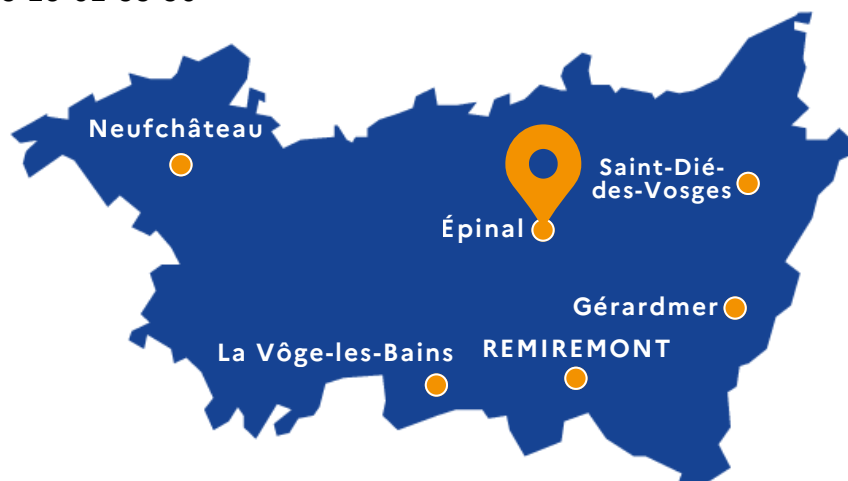


# GRETA-CFA Lorraine Sud

Siège de Remiremont  
13 rue de l'Épinette  
88200 Remiremont  
03 29 62 53 56



## Lieu de formation

EREA Philippe Seguin  
38 rue Louis Blériot  
88000 Épinal  
03 29 34 76 38

## Contact

Audrey Paquis, Coordonnatrice  
06 03 23 99 55  
audrey.paquis@ac-nancy-metz.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



## EN ALTERNANCE



Votre **AVENIR** commence ici !



**CAP Peintre applicateur de revêtements**



# Le CAP Peintre applicateur de revêtements

Le titulaire du **CAP Peintre applicateur-riche de revêtements** est un-e professionnel-le qualifié-e qui intervient dans la **préparation, la rénovation et la finition des bâtiments, à l'intérieur comme à l'extérieur**. Il/elle travaille dans des entreprises artisanales ou des collectivités et contribue à la durabilité de l'habitat et à l'amélioration de la qualité de vie.

Il/elle **organise ses interventions, prépare le chantier et le matériel**, applique des produits de préparation et de finition, pose des revêtements muraux et de sol, et réalise des travaux spécifiques selon les supports et les normes professionnelles.

Il/elle applique les règles de sécurité et d'écoresponsabilité, contrôle la conformité des travaux, communique avec les clients et les équipes, et participe à la qualité globale de la prestation.

## Parcours de formation

### Formation axée sur les compétences professionnelles

- Etude et préparation d'une intervention ;
- Réalisation et contrôle de travaux courants ;
- Réalisation de travaux spécifiques.

### Formation générale

- Enseignements généraux ;
- E.P.S. ;
- Langue vivante.

### Formation en alternance

Démarrage de la formation : Septembre N

Fin de la formation : Juin N+2

Plus d'infos sur  
l'apprentissage



## La rémunération

### Contrat d'apprentissage

	1ère année	2ème année	3ème année
Moins de 18 ans	27 % du SMIC	39 % du SMIC	55 % du SMIC
18 à 20 ans	43 % du SMIC	51 % du SMIC	67 % du SMIC
21 à 25 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC
26 ans et plus	100 % du SMIC	100 % du SMIC	100 % du SMIC

### ➤ QUELLES AIDES POUR LES ENTREPRISES ?

- 6000 € lorsque les apprentis sont en situation de handicap, cumulables avec les autres aides spécifiques,
- 5000 € pour les entreprises de moins de 250 salariés (la première année du contrat),
- Réduction générale de cotisation sociales patronales pour les rémunérations n'excédant pas 1.6 SMIC, d'un montant variable selon la rémunération du salarié et l'effectif de l'entreprise.

L'apprentissage permet de se former tout en étant en immersion dans le monde professionnel.



### ET APRÈS LE CAP ?

Façadier·ère, peintre en bâtiment, solier·ère-moquetiste.

### ➤ Poursuite possible vers...

CS plâtrier·ère, Bac pro aménagement et finition du bâtiment, BP carreleur·se mosaïste, BP menuisier·ère aluminium-verre, BP métiers du plâtre et de l'isolation, BP peintre applicateur-riche de revêtements.